



Technicien ou technicienne en loisirs

Service aux étudiants et à la communauté

Statut : Personne salariée remplaçante à temps partiel

No de concours : 1819-ST-035

No de poste : 935-407-03

Supérieur immédiat : Bruno Jobin

Titulaire du poste : Amélie Faubert

Fonctions

Nature du travail

Le rôle principal et habituel de la personne de cette classe d'emploi consiste à organiser les activités sociales, culturelles ou sportives de tout ordre à l'intention de groupes en particulier, en tenant compte de leurs aspirations et des politiques établies, soit comme complément d'activités à certains programmes, soit le plus souvent comme loisirs.

Principales tâches et activités :

Organiser et superviser le bon déroulement des activités qui sont sous sa responsabilité :

- Faire la promotion auprès de la population étudiante du Collège;
- Organiser le processus d'inscription des participants au secrétariat du Service d'animation;
- Organiser la logistique entourant la réalisation de l'événement;
- Assurer le suivi budgétaire de l'événement selon les règles établies.

Soutien aux projets étudiants:

- Analyser la faisabilité des projets déposés et guider les promoteurs de projets dans la réalisation de ceux-ci;
- Informer les organisateurs des différentes politiques et procédures en vigueur au Collège;
- Être constamment en lien avec le Service de sécurité afin de s'assurer du bon encadrement des activités;
- Faire, lorsque requis, les différentes requêtes nécessaires à la réalisation de l'activité (sécurité file maker, entretien ménager, installation d'équipements, etc.).

Soutien aux clubs et groupes étudiants:

- Analyser les besoins des étudiants en fonction de la création de nouveaux groupes répondant aux intérêts actuels et des tendances de sociétés;
- Déterminer avec les groupes les activités à caractère public qu'ils doivent organiser afin d'animer le milieu et les soutenir pour l'organisation de ces activités en établissant les liens avec les-services du Collège concernés par ces activités;
- S'assurer que toutes les personnes membres des groupes sont dûment inscrites et qu'elles ont, lorsque requis, payé les frais d'inscription à l'activité;
- Faire le suivi budgétaire des différentes activités afin de s'assurer que celles-ci respectent le cadre budgétaire établi;
- Participer au choix des équipements requis pour la réalisation des activités des groupes dont elle a la responsabilité;
- Gérer les équipements mis à la disposition des groupes étudiants en s'assurant d'une utilisation rationnelle de ceux-ci;
- Écrire en fin d'année un bilan des activités réalisées par les groupes étudiants dont elle a la responsabilité.

Accomplir au besoin toutes autres tâches connexes.

Qualifications requises

Scolarité

- Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en Techniques de loisirs ou un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

Autres exigences

- Maîtriser la langue française à l'oral et à l'écrit. La personne doit réussir le test.

Atouts

- Avoir travaillé avec des jeunes adultes;
- Connaissance du milieu collégial.

Salaire et horaire

Salaire : 21,18 \$ à 29,63 \$ l'heure

Horaire : Le lundi de 8 h 30 à 16 h 30, une semaine sur deux

Début : Dès que possible jusqu'au 10 décembre 2018 avec possibilité de prolongation à l'hiver 2019, ou jusqu'à ce que nous mettions fin à ce remplacement.

Lieu de travail : 3800, rue Sherbrooke Est.

Les personnes intéressées doivent compléter leur profil de candidature et postuler sur l'affichage numéro 1819-ST-035 avant **16 h 30, le 15 octobre 2018** à <http://www.cmaisonneuve.qc.ca/emploi>.

Le Collège de Maisonneuve souscrit à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics pour les personnes visées, soit les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.